



# Rapport d'activités 2009



Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

# Sommaire

# Rapport d'activités 2009



L'agglomération en un clin d'œil .....	p. 4
Aménagement de l'espace .....	p. 6
Économie .....	p. 8
Emploi .....	p. 11
Transports .....	p. 14
Habitat .....	p. 16
Politique de la ville .....	p. 19
École de musique .....	p. 22
Eau & assainissement .....	p. 24
Les finances intercommunales .....	p. 28
Le conseil communautaire .....	p. 32
Les services communautaires .....	p. 34

## Le mot du président



Sur notre territoire comme ailleurs en France et dans le monde, la crise économique aura fait de gros dégâts durant l'année 2009. De nombreuses entreprises ont ainsi souffert, certaines devant même renoncer, laissant sur le carreau plusieurs centaines de salariés, premières victimes de décisions radicales qui ont souvent été mal comprises. Les cas les plus emblématiques ont été les fermetures de Linpac à Tarascon et des Papeteries Étienne à Arles.

Pas encore sortis de cette crise économique, et voilà que nous nous dirigeons tout droit, au niveau des collectivités locales, vers une crise financière et institutionnelle dont nous nous serions volontiers passé.

Fin 2009, l'État a en effet purement et simplement supprimé ce qui constituait près des deux tiers des recettes de fonctionnement d'ACCM : la taxe professionnelle. 37 millions d'euros qui s'envolent, remplacés par un zeste de taxes maintenues sur les entreprises, un soupçon de taxes sur les ménages, et une dose de dotations pour faire passer la pilule et promettre une compensation totale pour les collectivités... la première année. Mais personne n'est dupe et de nombreuses communautés, dont ACCM, perdront beaucoup au bout du compte (près d'un million d'euros par an selon nos estimations).

Et comme cela ne suffit pas, se prépare une réforme des collectivités territoriales qui, là aussi, inquiète, tant par la perspective de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements, qui priverait ACCM du soutien pourtant indispensable de ces deux collectivités partenaires, que des futurs redécoupages intercommunaux, dont on ne sait à quelle sauce ils vont manger les territoires comme les nôtres.

Rien de très réjouissant donc...

Et pourtant, le rôle des collectivités et de la puissance publique est bien, dans des conjonctures difficiles, de faire face, de redoubler d'efforts pour créer de l'emploi, accompagner ceux qui souffrent, investir dans l'avenir, faire le pari de l'intelligence et de l'innovation.

Donc, malgré ces signaux négatifs, ACCM a décidé en 2009, comme elle le fera en 2010, de poursuivre son action en faveur d'un développement durable et solidaire de territoire. Pas de crise de confiance ni de crise de foi en l'avenir donc, mais au contraire des efforts maintenus et renforcés pour continuer à aménager des zones économiques pour accueillir de nouvelles entreprises, accompagner les personnes qui ont perdu leur emploi pour qu'elles retrouvent le plus rapidement possible une activité, financer la construction de logements sociaux, améliorer les services publics de l'eau de l'assainissement, du transport, au bénéfice des usagers et dans le respect de l'environnement, et bien d'autres actions que je vous invite à découvrir au fil des pages.



Claude Vulpian,  
président

# L'agglo en un clin d'œil



## Les 8 domaines de compétences

Eau & assainissement

Transports & déplacements

Aménagement de l'espace

Emploi

Développement économique

Politique de la ville

Habitat

Ecole de musique

→ 79 965 habitants

*Saint-Martin-de-Crau*

Maire : Claude Vulpian

11 520 habitants  
215 km<sup>2</sup>



*Arles*

Maire :  
Hervé Schiavetti

53 058 habitants

759 Km<sup>2</sup>



*Tarascon*

Maire :  
Charles Fabre

13 582 habitants

74 km<sup>2</sup>



*Boulbon*

Maire :  
Rolland Roche

1 555 habitants

19 km<sup>2</sup>



*Saint-Pierre-de-Mézoargues*

Maire :  
Jacky Picquet

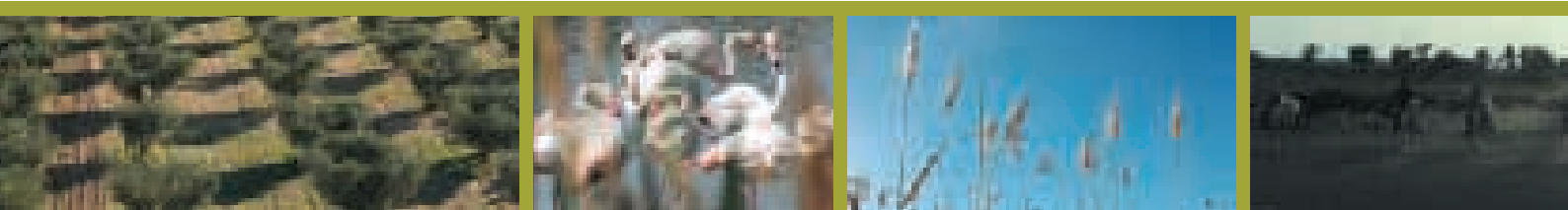
250 habitants  
4 km<sup>2</sup>



→ 5 communes

→ 107 100 hectares

→ 35 conseillers communautaires



## Aménagement de l'espace

# Un territoire à préserver



*"Le Parc de Camargue a un rôle important dans la gestion des ressources de notre territoire et son impact est positif en termes de retombées économiques."*

**Hervé Schiavetti,**  
vice-président, délégué à l'aménagement de l'espace,  
maire d'Arles

### Protection et valorisation des patrimoines naturels, ACCM poursuit ses engagements

Impliquée dans la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue et actrice de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale, la communauté d'agglomération continue son action en faveur du développement durable.



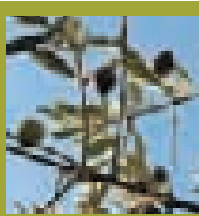
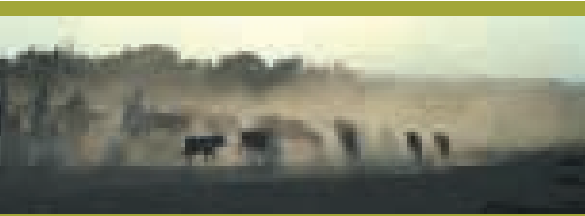
### ACCM s'investit dans le Parc de Camargue

Depuis 2005, le territoire du Parc naturel régional de Camargue a engagé une réflexion d'envergure en vue de la révision de sa charte. De réunions partenariales en moments d'échanges divers, de très nombreuses rencontres ont été organisées durant ces trois dernières années pour aboutir aujourd'hui au projet de charte révisée du parc.

De plus, dans le cadre de l'enquête publique menée par le Parc en septembre et octobre 2009, chacun a pu s'exprimer, donner un avis, apporter des propositions complémentaires et toutes les observations ont été examinées afin de parvenir à l'élaboration d'un projet de territoire cohérent, engageant durablement l'avenir de la Camargue pour les douze prochaines années.

La nouvelle charte de Parc est donc le résultat d'une concertation locale associant tous les partenaires concernés dans le cadre d'une démarche de démocratie participative et solidaire. En parallèle, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a décidé d'adhérer à l'organisme de gestion du parc en approuvant le projet de statuts révisés du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Camargue. ACCM démontre ainsi son souhait d'accompagner le développement et la préservation du territoire d'exception qu'est la Camargue.





*A noter*

ACCM participe à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles (2007 – 2013). Dans ce cadre, une enveloppe de fonds publics bénéficiera au territoire d'ACCM pour son développement. Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural.

### *Le Scot, un outil d'aménagement durable*

Durant l'année 2009, ACCM a poursuivi sa participation active aux travaux d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (Scot) élaboré par le syndicat mixte du Pays d'Arles (27 communes, environ 160 000 habitants).

Le Scot, créé par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Le schéma est destiné à servir de cadre de référence sur les questions d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure donc la cohérence tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels communaux ou intercommunaux, tels les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacement urbain (PDU) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).



### *Boucles locales haut débit*

Le syndicat mixte du Pays d'Arles a lancé en janvier 2009 une opération de détournage des zones blanches (pas de débit) et grises (débit faible), afin d'améliorer la couverture numérique en haut débit de son territoire, dans le cadre de l'appel à projet régional boucles locales haut débit (BLHD).

ACCM s'est inscrite dans ce programme mis en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et soutenu par l'Europe. La mise en œuvre opérationnelle du projet est prévue à partir de 2010.

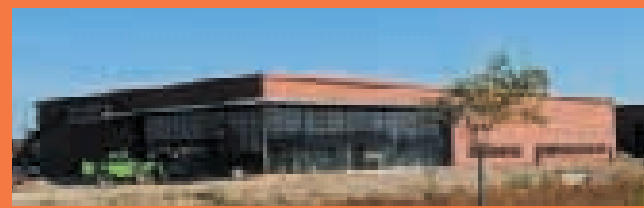
*En bref*

ACCM a poursuivi sa participation au programme de démontstration expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Une action qui a démarré en 2006, cofinancée par l'Etat, le Conseil général, le Conseil régional et le Sud Ouest Provence. ACCM participe à hauteur de 16,6% du montant global estimé à un million d'euros.

### *Projet touristique Paniers*

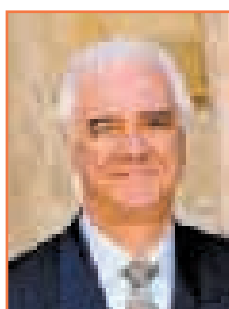
Le projet Paniers consiste à mettre en commun, sur une plate forme internet, toutes les offres touristiques durables et de découverte sur le territoire du Pays d'Arles. L'objectif est de faciliter la lisibilité du territoire en terme d'offre touristique (hébergement, activités, musées).

Ce projet, auquel la communauté d'agglomération participe, s'inscrit dans la programmation des fonds européens Feder.



## Economie

# De nouvelles entreprises choisissent notre territoire



*"Le développement d'une offre immobilière adaptée, permettant de répondre aux besoins d'extension des entreprises locales et à l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois est une des priorités d'ACCM."*

**Charles Fabre,**  
vice-président, délégué au développement économique,  
maire de Tarascon

**Depuis 2005, la communauté d'agglomération s'est attachée, avec les communes, à doter le territoire des outils nécessaires au maintien et au développement de son tissu économique et de ses emplois.**

La communauté d'agglomération veille à conduire une action économique globale articulant la réalisation des équipements nécessaires à son développement économique, l'appui à la création d'activités, l'animation et la promotion des filières, le soutien aux secteurs innovants, notamment à travers l'action des clusters (logistique, industries culturelles et patrimoines, livres et disques) et la conduite d'une stratégie de développement diversifié.

## Une extension réussie à Tarascon

Les tranches 7 et 8 de la zone du Roubian à Tarascon ont été livrées en 2009. Cette opération, entièrement réalisée par ACCM (acquisition foncière, conception du lotissement et travaux d'aménagement), offre une nouvelle extension de 28 hectares dans une zone économique qui s'étendait déjà sur plus de 80 hectares.

Dès son achèvement, la tranche 8 a accueilli, sur un terrain de 60 000 m<sup>2</sup>, l'usine Provence Tomates qui a démarré sa production en juillet 2009.

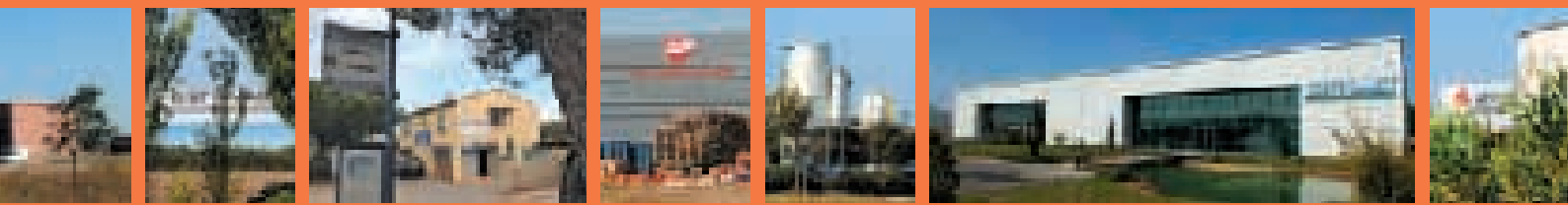
Outre la création de 80 emplois saisonniers, cette nouvelle activité a des retombées importantes pour la filière agricole régionale.

Sur cette même zone, la société Gisone a entamé fin 2009 les travaux de construction de sa future usine sur un terrain de 32 000 m<sup>2</sup>, cédé par ACCM. Une quarantaine d'emplois sont attendus.

La tranche 7 offre 22 lots de 2 000 m<sup>2</sup>, dont six terrains d'ores et déjà commercialisés pour des activités d'artisanat ou de petites industries. Des terrains de 10 000 à 30 000 m<sup>2</sup> sont également prévus, offrant ainsi une des rares opportunités foncières industrielles dans le département.







## Les zones d'activités : achèvements et extensions

ACCM gère et commercialise 9 zones d'activités. Certaines d'entre elles font l'objet d'extension, d'autres sont nouvellement créées. Ci-contre, l'ensemble des zones d'activités communautaires, ainsi que les zones d'activités communales avec leurs projets d'extension.

## Une actualité économique sensible

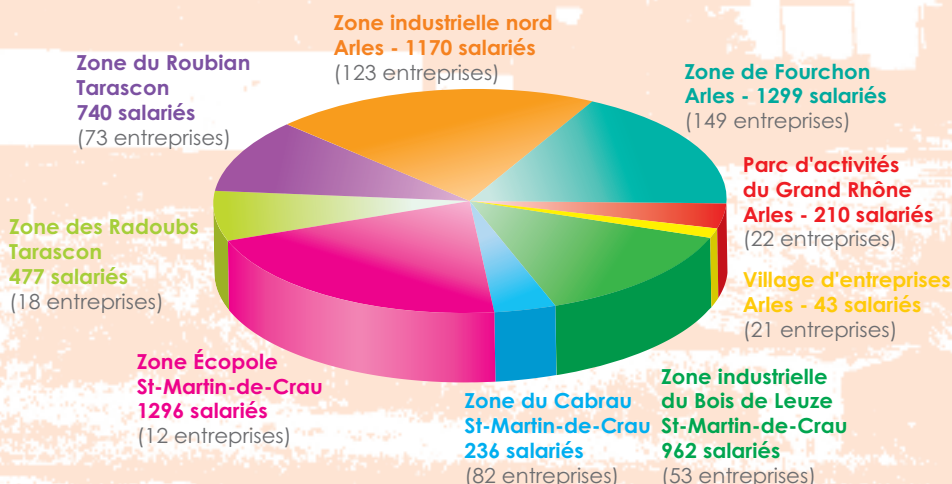
Les conséquences de la crise économique se sont fait ressentir sur le territoire au cours de l'année 2009. La fermeture de l'usine Linpac à Tarascon et celle de l'usine des Papeteries Étienne à Arles ont constitué des événements économiques locaux particulièrement difficiles. La communauté d'agglomération s'est mobilisée auprès des 237 salariés touchés par ces deux fermetures et continue de leur apporter tout son soutien. La réindustrialisation des sites concernés est aujourd'hui une priorité pour ACCM.

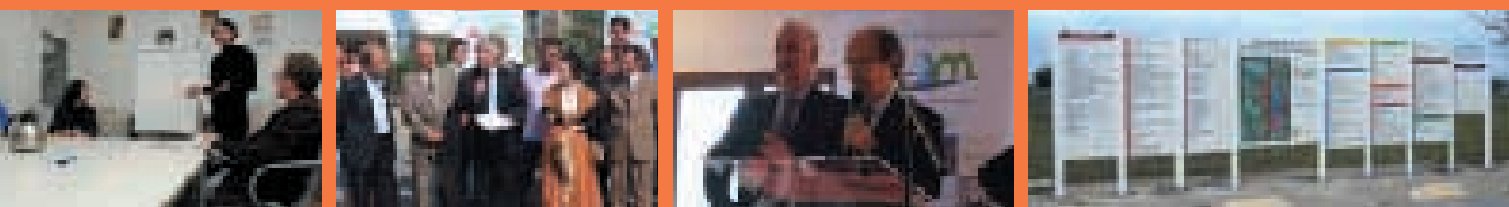


**Zones de compétence communale**  
Colombier, Port fluvial,  
Ateliers SNCF, Zone Sud, Salat

● Aménagement et commercialisation achevée  
● Extension/création de zones

## Nombre de salariés dans les zones d'activités communautaires





### Trois nouvelles implantations

À Saint-Martin-de-Crau, ACCM a accueilli 3 nouveaux projets d'entreprises en 2009 dans la zone Ecopôle, sur des terrains dont elle a assuré l'aménagement et la commercialisation :

→ la société Foodex, spécialisée dans l'importation et la distribution de produits alimentaires japonais auprès de restaurants et d'hôtels, à qui ACCM a vendu un terrain de 12 000 m<sup>2</sup>,

→ la société des transports du Vivarais, une entreprise de transport frigorifique de viande qui s'installera sur un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> également acquis à ACCM,

→ un projet d'Etap hôtel, sur un terrain de 16 000 m<sup>2</sup> à l'entrée de la zone Ecopôle, sur la nouvelle tranche aménagée par ACCM pour développer des activités de services en direction des salariés et des entreprises de la zone.

Ces trois projets devraient générer une cinquantaine d'emplois nouveaux.

### Les zones d'activités au nord d'Arles en suspens

Les opérations d'aménagement lancées il y a plusieurs mois sont toujours bloquées par les services de l'État qui conditionnent leur réalisation au démarrage de la construction de la digue nord. Les projets concernés sont la création du lotissement artisanal de 5 hectares du Fer à cheval dans la continuité de la zone industrielle nord ainsi que la zone de la Plaine de Montmajour qui accueillera notamment le centre Leclerc.

### En bref

### La PAIL, un outil d'aide aux créateurs

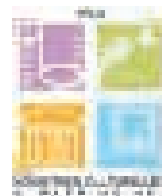
À travers la plate-forme d'initiative locale à laquelle elle adhère, la communauté d'agglomération a pu soutenir 33 créateurs d'entreprises dans le montage et l'expertise technique de leur projet ; 23 d'entre eux ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur à taux zéro (total : 218 500 €) de 1 500 à 15 000 €.



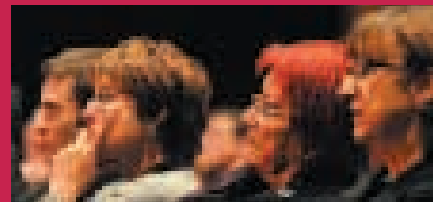
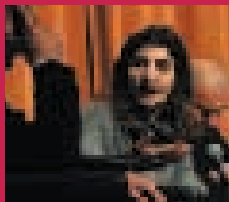
### Les TPE, vecteur de richesses économiques

L'accueil et le soutien à la création de très petites entreprises (TPE) est également un vecteur important de développement économique, fortement soutenu et encouragé par la communauté d'agglomération. En 2009, le pôle développement économique et emploi d'ACCM a accueilli, informé et orienté plus d'une centaine de porteurs de projet ou de TPE en développement. À ce titre, la base de données d'immobilier d'entreprises gérée par ACCM et l'accompagnement à des pré-études de marché proposé par le service économique, permettent d'accompagner efficacement les entreprises dans leurs demandes.

### A noter



La communauté d'agglomération a soutenu en 2009 le programme d'animation du pôle "industries culturelles et patrimoine" labellisé Prides en 2007 (pôle régional d'innovation et d'économie solidaire). Le pôle a pour objectif de structurer et de fédérer les acteurs des filières industries culturelles et patrimoines, de favoriser la compétitivité des entreprises et de susciter le développement d'activités et d'emplois dans ce domaine.



# Emploi

## Un engagement au quotidien



*"Favoriser l'accès à l'emploi de nos concitoyens et améliorer la rencontre entre offre et demande d'emploi sur le territoire, tel est l'objectif constant d'ACCM à travers son plan local pour l'insertion et l'emploi."*

**Mohamed Rafai,**  
vice-président,  
délégué à la prévention et à l'insertion



**ACCM a investi près de 500 000 € en 2009 pour sa politique en faveur de l'emploi au travers du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), de la Maison de l'emploi et de la Mission locale.**

Initié et géré par ACCM, le Plie est cosigné par l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, traduisant une volonté commune de conduire localement une politique adaptée de lutte contre le chômage.

### 2010-2014 : un nouveau protocole pour le **PLIE**

Le Plie est arrivé au terme de son protocole 2005-2009. Le bilan a été présenté en décembre 2009 ; l'ensemble des objectifs a été atteint :

- 1 896 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi,
- 545 personnes ont accédé à un emploi stable,
- 30 actions nouvelles ont été initiées par le Plie.

Le lancement officiel du nouveau protocole, signé le 4 décembre 2009 au palais des congrès d'Arles, dans un contexte économique particulièrement difficile, a permis de rappeler toute l'efficacité de ce dispositif qu'ACCM porte depuis 2005 :

- des réponses concrètes pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises locales,
- un rôle clé dans le rapprochement entre offre et demande d'emplois,
- un lieu de coordination et d'animation pour les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi.

Le Plie assure aujourd'hui des fonctions essentielles qui représentent une réelle plus-value pour le territoire, pour les demandeurs d'emploi, les entreprises et les collectivités.





## En bref



"Développement économique et emploi restent plus que jamais liés. Consciente de cet enjeu, ACCM développe depuis 2005 une politique active sur les questions d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation. Les journées Rallye emploi en font partie."

**Maurice Sambain,**  
vice-président, délégué à l'emploi et à la formation,  
président de Mission locale et de la Maison de l'emploi

## Maison de l'Emploi

ACCM est membre fondateur de la Maison de l'emploi du Pays d'Arles, dont elle soutient les activités sur les questions d'observation et de diagnostic du territoire, d'accès et de retour à l'emploi, de développement de l'emploi et de la création d'activités.

## Rallye emploi : deux sessions valent mieux qu'une

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, ACCM a organisé, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, un rallye emploi : journée de contacts entre responsables d'entreprises du territoire et demandeurs d'emploi.

Forte d'un résultat satisfaisant en 2008, ACCM a fait le choix en 2009 de créer deux sessions afin de multiplier les opportunités de mises en relations des entreprises locales avec les demandeurs d'emploi. Pour l'année 2009, ce sont 66 demandeurs d'emploi qui ont rencontré 191 entreprises et récolté 198 intentions d'embauche.



## Le **PLIE** en action

### L'accompagnement à l'emploi

Il constitue le cœur de métier du Plie et permet de mettre en place un parcours individualisé d'accès à l'emploi durable, progressif et adapté au rythme des personnes.

### Les actions de mobilisation

#### → Accompagnement à la mobilité

Cette action est mise en œuvre par l'association TMS (Transport mobilité solidarité).

#### → Conseil en image

L'agence Adéquation assure un appui et des conseils personnalisés de "relooking", permettant d'appréhender en confiance l'entretien d'embauche.

#### → Développement personnel

Cette action, portée par l'agence Simonnet, aborde l'ensemble du processus de recrutement (entretien, rencontre du recruteur...).

#### → Vocare

L'association l'Atelier des possibles accompagne les adhérents du Plie dans l'élaboration de leur CV et de leur lettre de motivation.

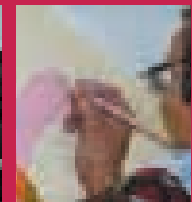
## Clauses d'insertion : une utilisation généralisée

En 2009, ACCM a décidé de systématiser le recours aux clauses d'insertion dans ses propres marchés publics. Sur ces différentes opérations, le Plie assure une fonction d'ingénierie complète, recouvrant un rôle de construction de la clause d'insertion, d'accompagnement de la procédure, d'assistance aux entreprises, etc.

## A noter

### Les jeunes du territoire soutenus

ACCM adhère à la Mission locale du Delta qui apporte un soutien actif aux jeunes du territoire sur les questions d'emploi et de formation.



## En projet

### Garde d'enfants

L'équipe du Plie a engagé une réflexion en 2009 avec les partenaires de la petite enfance pour créer un dispositif de garde d'enfant qui puisse être mobilisé dans l'urgence, à domicile, lors d'une prise de poste ou d'entrée en formation (notamment sur des horaires décalés) d'adhérents Plie en parcours d'accès à l'emploi. L'action doit trouver ensuite des solutions pérennes de garde d'enfant dans les dispositifs existants (crèches, assistantes maternelles, etc). Ce travail a débouché sur un projet porté par le CCAS d'Arles inscrit dans la programmation 2010 du Plie et financé par la Caf, l'État, le Conseil général et le fonds social européen.



### Amis des Marais du Vigueirat

Les Amis des Marais du Vigueirat se sont vus confier en 2001 la gestion du domaine des Marais du Vigueirat en partenariat avec la ville d'Arles et le WWF France. Le Plie a accompagné la structure à la définition d'un projet d'insertion. Le chantier démarrera en 2010.

### Insertion : une passerelle vers l'emploi

L'insertion par l'activité économique permet une mise en situation professionnelle particulièrement utile pour des personnes exclues du marché du travail. Le Plie a suscité et accompagné la création de nouveaux chantiers d'insertion pour renforcer l'offre locale qui était insuffisante.

#### → Synermat 13

Ce chantier mobile, développé par Synermat 13, assure la réalisation d'infrastructures sur des sites naturels (conservatoire du littoral, tour du Valat...).



#### → Coup d'pouce

L'association Coup d'pouce mène, depuis 2008, un chantier d'insertion sur le quartier de Griffeuille spécialisé dans le second œuvre du bâtiment. Ce chantier réalise des opérations de rénovation des entrées d'immeubles (Sempa).

#### → Regards

La régie de quartier Regards prend en charge l'accompagnement social des adhérents du Plie. Elle entretient des espaces verts, des cages d'escaliers, des piscines et certains monuments historiques.

#### → Idées intérim

L'intérim d'insertion constitue l'étape ultime dans un parcours d'insertion vers l'emploi. Dans le cadre de la programmation du Plie, Id'ées intérim réalise des diagnostics professionnels confirmés par une mise en situation professionnelle.

#### → Un euro chantier

Dans le cadre du volet "transnational" de l'Europe, Crysalis, association d'insertion de Saint-Quentin-en-Yvelines, a élaboré un projet expérimental d'euro-chantier d'insertion, visant à mixer des publics en difficulté vis-à-vis de l'emploi et originaires de différentes régions d'Europe. Quatre adhérents du Plie ACCM ont participé avec succès à cette action.



#### → Un chantier élagage à Tarascon

Après Saint-Pierre-de-Mézoargues et Boulbon, Tarascon a accueilli en novembre 2009 un projet utile et innovant : un chantier d'élagage et de débroussaillage pour la prévention des incendies qui a permis d'embaucher 12 personnes.



## Transports

# Un *réseau* en évolution



*"Dans la tourmente de la crise économique, l'utilisation des transports en commun représente une alternative à l'usage toujours plus coûteux et polluant de la voiture particulière. ACCM développe son réseau de transports, propose des tarifs attractifs et des véhicules aux nouvelles normes d'accessibilité."*

**Martial Roche,**  
vice-président, délégué aux transports

**ACCM est un acteur incontournable du transport collectif de voyageurs sur son territoire. En 2009, plus de 5,8 M€ ont été consacrés au fonctionnement de ce service public.**



Chaque jour, une cinquantaine d'autocars et d'autobus transportent plus de 3 100 écoliers, collégiens et lycéens vers leurs établissements scolaires et près de 7 000 voyageurs sur les réseaux urbains d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.



Dans le domaine des transports, ACCM a poursuivi le développement de son réseau scolaire en adaptant les circuits selon les besoins exprimés.

## *ACCM investit dans des bus accessibles*

Dans le cadre du plan d'investissement du contrat de délégation de service public du réseau urbain STAR, la communauté d'agglomération a fait le choix de renouveler deux autobus de moyenne et grande capacité par du matériel roulant neuf, répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces deux véhicules constituent les premiers maillons de la chaîne d'accessibilité des services de transport qui sera mise en œuvre dans les années à venir. Ils ont été inaugurés en novembre 2009 en présence des représentants d'usagers, de l'APF (association des paralysés de France) et de Rétina France (association de malvoyants).



## En bref

Dans le but de garantir à tous les usagers des services de transport communautaires une information fiable et un service minimum en cas de perturbation prévisible du trafic, ACCM a élaboré, en étroite collaboration avec les exploitants de ses services de transport, un plan de transport adapté ainsi qu'un plan d'information des usagers.

## Des innovations au service des usagers

Dans le domaine du transport urbain, ACCM développe son réseau en proposant une offre rationnelle fondée sur les réels besoins exprimés. En 2009, le circuit scolaire Salin-de-Giraud / Port-Saint-Louis-du-Rhône a été ouvert à l'ensemble du public afin de répondre aux besoins de mobilité des habitants les plus isolés. La ligne a été inaugurée à l'automne 2009.

## La prévention, une action à long terme

ACCM a poursuivi ses actions de prévention avec la présence d'accompagnateurs de l'Addap 13 dans les cars scolaires et le théâtre citoyen porté par l'association Paroles de femmes. Des actions aux résultats probants, vu la baisse significative des incidents depuis trois rentrées scolaires : la présence de professionnels dans les autocars scolaires a fait chuter le nombre d'incidents constatés de près de 40%. À la rentrée 2009, seuls 2 incidents significatifs ont été signalés.



## Des tarifs harmonisés

Afin de permettre un égal accès aux services de transport, ACCM a décidé d'harmoniser les tarifs réduits sur l'ensemble des lignes de transport communautaires en instaurant le principe de gratuité pour :

- les seniors à partir de 60 ans,
- les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active),
- les personnes reconnues invalides à plus de 80%.

## Le réseau en chiffres

### Réseau Star :

- 7 lignes
- 1 ligne de transport à la demande du plateau de la Crau
- 1 service scolaire spécifique : le Touzazibus
- 1 navette gratuite : la Starlette
- 45 personnes au service des usagers dont 33 conducteurs-receveurs
- 19 véhicules
- 629 000 kilomètres en 2009
- 2 100 000 voyages enregistrés
- 1 060 élèves transportés par le Touzazibus

### Autres lignes

- 2 navettes gratuites : St-Martin-de-Crau et Tarascon
- Arles / Salin-de-Giraud
- Salin-de-Giraud / Port-St-Louis

### Réseau scolaire

- 17 circuits scolaires
- 2 264 élèves
- 50 autocars

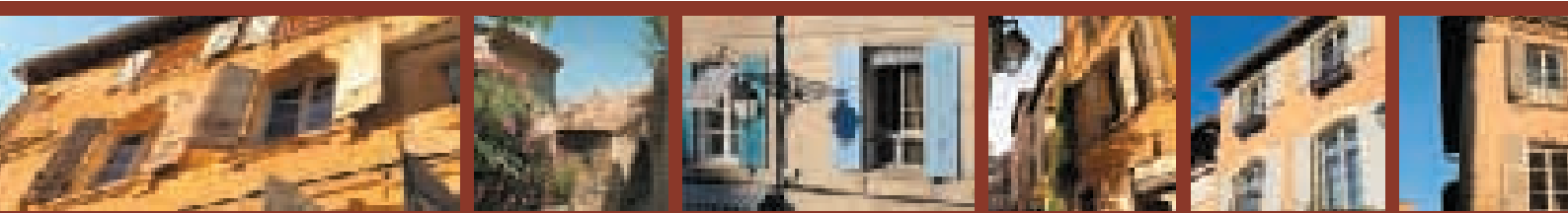
## Un syndicat mixte des transports

2009 a été l'année de la mise en place d'un vaste partenariat entre l'ensemble des autorités organisatrices de transport du département sous la forme d'un syndicat mixte des transports créé à l'initiative du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Cette nouvelle entité devrait permettre de réfléchir ensemble et de construire une offre de transport plus lisible et plus adaptée aux besoins de l'ensemble des habitants des Bouches-du-Rhône.

## A noter

### Amélioration et création de services :

- la desserte du CFA BTP d'Arles a été étendue vers la gare SNCF pour répondre aux besoins de mobilité des apprentis,
- amélioration des correspondances entre la Starlette, la ligne 3 et les trains en gare SNCF d'Arles,
- extension de l'itinéraire de la Starlette afin de desservir le musée départemental de l'Arles antique pendant l'exposition "César",
- ajout d'un service le dimanche matin sur la ligne 1 vers le centre d'hébergement d'urgence.



# Habitat

## Développer le logement pour tous

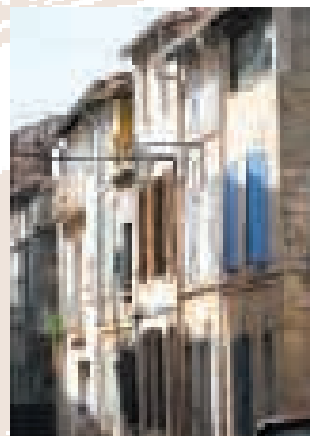


*"La volonté d'ACCM est de favoriser le logement pour tous. L'essentiel de nos efforts se porte sur la production de logements neufs ainsi que sur la requalification des habitats anciens. Cela se traduit concrètement par des aides à la pierre (subventions) allouées aux bailleurs sociaux et par des aides aux propriétaires pour la rénovation de leur bâti ancien."*

**David Grzyb,**  
vice-président, délégué à l'habitat

**Poursuite du programme local de l'habitat, aides à la pierre pour la construction de logements neufs, lancement de la première Opah : ACCM a confirmé en 2009 sa politique volontariste de l'habitat.**

ACCM a choisi de devenir délégataire des aides publiques à la pierre. Ainsi elle gère pour le compte de l'État une enveloppe annuelle d'environ 2,5 millions d'euros pour la construction, l'acquisition, la réhabilitation du parc public et privé.



## La première OPAH de l'agglo



2009 est l'année de préparation et de finalisation de la première Opah : opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire (excepté Tarascon qui a fait le choix d'une Opah renouvellement urbain communale). L'objectif de l'Opah est double : lutter contre la vacance en aidant financièrement les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement pour le louer à loyer modéré et lutter contre les situations d'insalubrité afin de conserver la qualité patrimoniale des centres-villes.

Validée fin 2009, l'Opah de l'agglo s'étend sur 5 années et fixe les objectifs suivants :

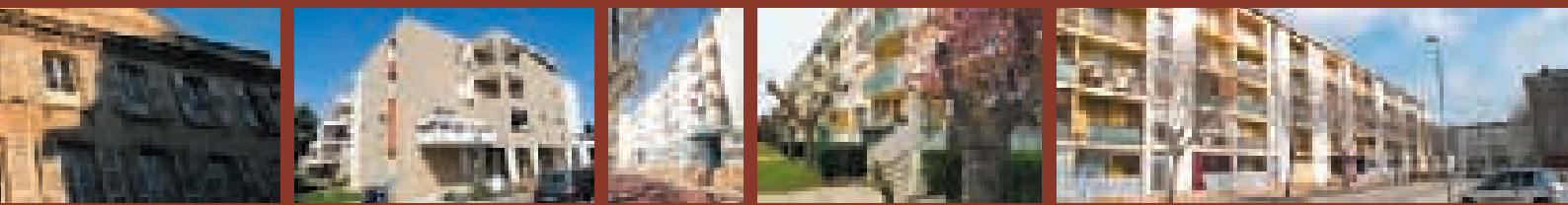
- 300 logements réhabilités (publics et privés)
- 155 réfections de façades
- 30 réfections de devantures

Pour réaliser ces objectifs, ACCM réserve une enveloppe pour la durée de l'opération de 1 748 000 €.

L'Anah, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône et la ville d'Arles participent également financièrement à la réalisation de ces objectifs (7 000 000 € au total sur 5 ans).

**Une équipe a été missionnée pour assurer l'accueil des propriétaires, l'aide au montage des dossiers et le conseil technique. Elle est installée place de la République à Arles - ☎ 04 90 49 95 62.**





## A noter

### La réhabilitation du parc social public

Afin d'accompagner les bailleurs dans leurs opérations de requalification des ensembles d'habitat social, un dispositif d'aide a été prévu dans le PLH. En 2009, ACCM a attribué une aide à la Sempa pour la réhabilitation de 336 logements dans le quartier de Griffeuille à Arles (168 000 €).

Parallèlement, ACCM a financé 43 logements en accession sociale à la propriété, dont 10 Pass foncier à Saint-Martin-de-Crau et 33 PSLA (prêt social location accession) à Tarascon (l'objectif fixé dans le PLH est de 30 par an), soit un montant d'aide de 120 000 €. Au total, en ajoutant les aides à la réhabilitation du parc social public, ce sont 577 logements qui ont bénéficié des aides à la pierre ou à la personne en 2009, soit un investissement de 920 000 €.



### PLH : objectifs atteints

Le programme local de l'habitat (PLH) d'ACCM couvre la période 2008 - 2014. L'objectif global de production est de 700 logements par an dont 179 logements sociaux.

Pour 2009, les chiffres mettent en évidence un taux de réalisation plus que conforme aux objectifs. ACCM a financé 198 logements locatifs sociaux (160 PLUS et 38 PLAI) :

- 38 logements à Arles,
- 106 logements à St-Martin-de-Crau,
- 54 logements à Tarascon.

Soit un engagement de 632 000 € au titre des aides à la pierre.



### Une politique foncière volontaire

Une politique de l'habitat et du logement réussie repose également sur une politique foncière volontariste. Dans ce cadre, ACCM dispose d'un budget propre (1 000 000 € par an) afin de procéder à des acquisitions foncières ou immobilières visant à produire ou remettre sur le marché des logements.

Depuis 2007, ACCM a signé une convention multi sites avec l'établissement public foncier (EPF Paca). L'année 2009 a été marquée par la première acquisition de l'EPF sur le territoire pour un montant de 900 000 € (un terrain situé avenue de la Libération à Arles). L'objectif fixé est la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux. Pour cela, 3 000 000 € sur trois ans sont budgétés par l'EPF pour la création de 200 logements. L'EPF a, par ailleurs, acquis à Saint-Martin-de-Crau le terrain du Super U pour un montant de 675 000 € dans la perspective de construire un programme neuf de logements sociaux après le déménagement de celui-ci.

## En Bref

Afin de permettre l'intervention de l'EPF Paca et d'ACCM, les communes ont délégué leur droit de préemption urbain (délégation ponctuelle du DPU).

### Une aire pour les gens du voyage

Le terrain d'assiette de la future aire d'accueil des gens du voyage à Arles se situe quartier Fourchon, lieu-dit "Château Grougnard" (46 places). Dans le cadre de sa réalisation, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Christophe Fayel Architecte / Sogreah consultants. Le coût total du projet est estimé à 1 745 000 € (subventionnés à hauteur d'environ 1 100 000 €). Le planning prévisionnel prévoit une mise en service de l'aire d'accueil en mai 2011.



## Production et réhabilitation de logements locatifs sociaux

En 2009, ce sont 198 logements locatifs sociaux neufs qui ont été financés par ACCM (livraison prévue environ deux ans après l'agrément). Ce résultat, supérieur à l'objectif annuel fixé dans le PLH, est le fruit de l'effort conjugué de l'ensemble des acteurs de la chaîne du logement (État, région, département, communes, opérateurs...). Il découle également de l'important effort financier d'ACCM : 632 000 € ont été attribués en 2009 en faveur de la production neuve de logements locatifs sociaux, auxquels s'ajoutent 168 000 € pour la réhabilitation du parc locatif social et 120 000 € pour l'aide à l'accession sociale. Soit au total un soutien financier en faveur du logement de l'ordre de 920 000 €.



- Création de logements locatifs sociaux
- Aides à l'accession sociale
- Aides à la réhabilitation du parc public

### A noter

#### Délégation de compétence

Le 29 juin 2009, ACCM a signé avec l'Etat pour 6 ans renouvelables une convention de délégation pour les aides publiques à la pierre, à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette prise de délégation permet la mise en œuvre du PLH tout en répondant aux objectifs du plan de cohésion sociale. C'est l'une des actions phares du PLH d'ACCM, tout comme la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.



## Politique de la ville

# La cohésion sociale au **COEUR** des quartiers



*"Les actions soutenues par la politique de la ville sont le reflet de notre volonté de solidarité en direction des populations fragilisées du territoire communautaire."*

**Bernard Jourdan,**  
conseiller communautaire,  
délégué aux solidarités territoriales  
et au Cucs

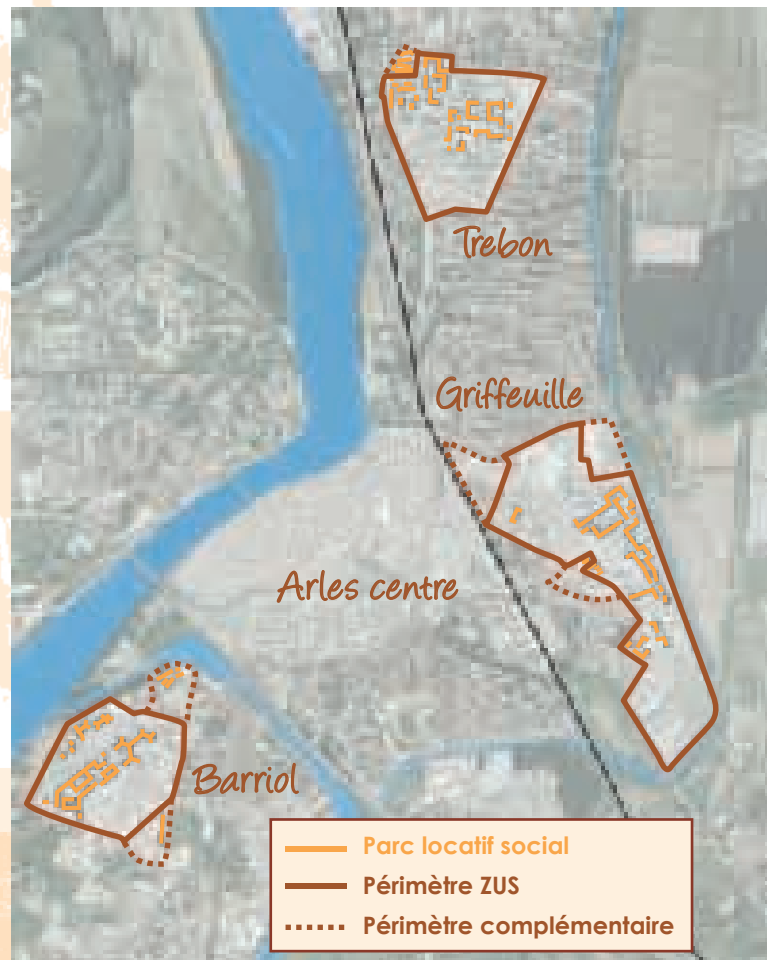
**L'activité 2009 d'ACCM en politique de la ville a été principalement consacrée à la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) qui assure le financement d'actions de développement urbain et social dans les quartiers prioritaires.**

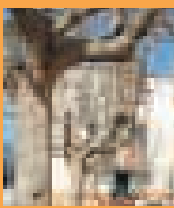
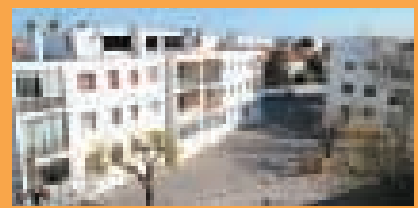
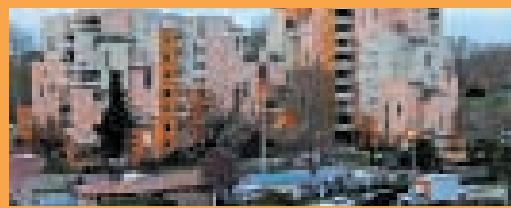
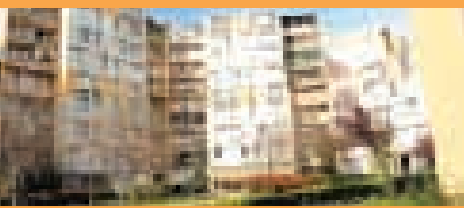
L'objectif du Cucs est de favoriser la cohésion sociale et la réduction des écarts entre les territoires prioritaires et les autres. Il s'adresse aux populations les plus fragiles et doit favoriser la mixité sociale.

## Le point sur le Cucs

Depuis 2007, ACCM a pris le relais, dans le champ de la politique de la ville, de la gestion des contrats communaux en cours (contrat de ville d'Arles et contrats locaux de sécurité de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau) et s'est engagée dans la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de trois ans (2007 à 2009) : le contrat urbain de cohésion sociale. En 2009, il a été prolongé d'un an jusqu'à fin 2010. Principales caractéristiques du contrat :

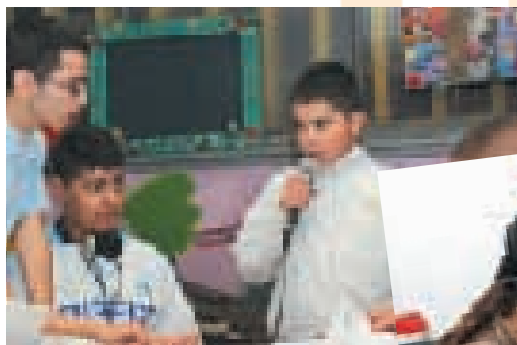
- il se décline géographiquement principalement en direction des quartiers d'habitat locatif social classés en zone urbaine sensible (Zus) du territoire : Barriol, Trébon, Griffeuille à Arles, centre-ville / Ferrages à Tarascon ;
- les partenaires financiers d'ACCM sont l'Etat et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- il est articulé autour d'enjeux dont il doit assurer la promotion et le développement à travers le financement d'actions mises en œuvre par des associations et les services municipaux.





## La programmation 2009 du contrat urbain de cohésion sociale

La programmation 2009 du Cucs a permis de financer 92 actions portées par 56 opérateurs différents (dont 46 associations), pour un montant total de subventions de 913 000 €, provenant d'ACCM (325 000 €), de l'État (480 000 €) et du Conseil régional (108 000 €). 88 % de ces subventions ont été affectées aux quatre zones urbaines sensibles (Zus) du territoire communautaire : Barriol (27 %), Griffeuille (25 %), Trébon (24 %) à Arles et centre ville - Ferrages à Tarascon (12 %). Globalement, Arles concentre 83 % des crédits, Tarascon 11 % et Saint-Martin-de-Crau 6 %. A noter la forte implication des services municipaux d'Arles, qui conduisent 7 actions mobilisant 22 % des crédits.



### Zoom sur les actions principales du Cucs

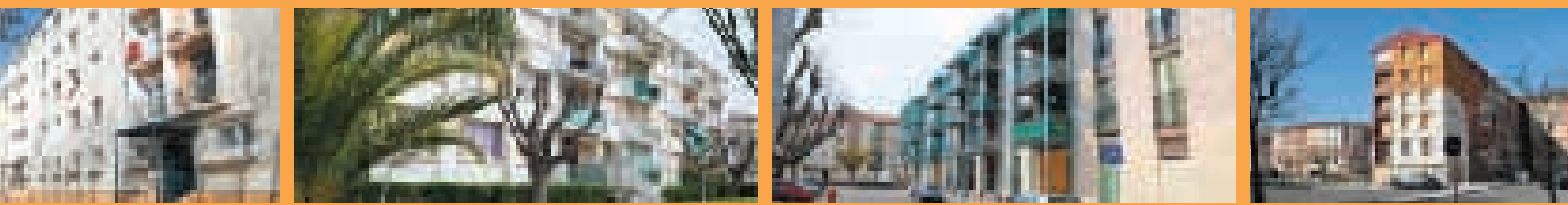
Les opérations sont plus particulièrement concentrées sur la citoyenneté, la prévention et la réussite éducative :

- la thématique citoyenneté (26 % des financements) regroupe notamment les dispositifs d'accès aux droits ;
  - la prévention (24 % des financements) avec notamment les dispositifs de médiation mis en place dans les domaines des transports scolaires, de l'habitat, du sport en collaboration avec les bailleurs ;
  - la réussite éducative (23 % des financements) avec des dispositifs tels que l'accompagnement scolaire et les Cas (centres d'animations sportives).
- Les autres thématiques traitées sont les suivantes : accès à l'emploi et développement économique, habitat, cadre de vie et santé.

### A noter

#### Le Cucs en 6 enjeux

- Soutenir l'accès à l'emploi et encourager le développement économique
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants
- Favoriser la citoyenneté, l'accès aux services publics et au droit
- Favoriser la réussite éducative
- Assurer la tranquillité quotidienne, prévenir et traiter la délinquance
- Promouvoir la santé



## La Maison de justice et du droit

La Maison de justice et du droit (MJD) est placée sous la responsabilité du Parquet et du Tribunal de grande instance de Tarascon. ACCM assure, au titre de sa compétence politique de la ville, le suivi de la gestion de cet équipement et finance le fonctionnement des locaux et l'accueil du public (confié au CIDFF), soit près de 89 000 € pour 2009. La MJD a accueilli en 2009 près de 13 500 personnes (dont environ 60 % lors de permanences), auxquels s'ajoutent plus de 5 000 appels téléphoniques reçus. La permanence recevant le plus de public est celle de la Banque de France (160 personnes en moyenne chaque mois).

En 2009, deux nouvelles permanences ont été mises en place :

- le conseil départemental d'accès au droit (CDAD),
- l'agence départementale d'information logement (Adiil).



## En bref

### Les dispositifs associés à la politique de la ville

Comme les années précédentes, ACCM a poursuivi son partenariat avec l'État sur la gestion des dispositifs associés au Cucs :

- les actions ville vie vacances (VVV) en direction des jeunes en situation de "rupture" sociale et éducative : 17 actions subventionnées à hauteur de 27 500 € ;
- les actions d'aide à la scolarité hors temps scolaire, à travers le Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 3 actions subventionnées à hauteur de 11 000 € ;
- les actions Reaap, réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents dans leur mission d'éducation de leurs enfants : 7 actions subventionnées à hauteur de 14 500 €.

## Déjà des projets pour 2010

L'année 2009 a été marquée par une double convergence :

- la mise en évidence d'un écart croissant entre les actions financées et les priorités initiales du Cucs,
- le contexte global de réorganisation de la politique de l'Etat en matière de politique de la ville (fin annoncée des Cucs au 31 décembre 2010, plan espoirs banlieues, débat autour du maintien de la géographie prioritaire des Zus...).

Dans ce contexte, il était nécessaire dès 2009 de travailler sur la construction de nouvelles modalités d'intervention. En effet, l'année 2010, "à cheval" entre deux périodes de contractualisation (fin de la période de trois ans du Cucs 2007 - 2009 et attente du prochain dispositif) offrait une situation conjoncturelle se prêtant particulièrement à la mise en place d'une première série de mesures d'amélioration.

## La lutte contre les discriminations

ACCM et la Maison de l'emploi (MDE) du Pays d'Arles se sont engagées en 2009 dans l'élaboration du volet emploi du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD). Le PTLD est un dispositif développé par l'État (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Acsé) afin de permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur un territoire. Dans ce cadre ACCM a perçu de l'Acsé une subvention de 10 000 € reversée en intégralité à la MDE qui doit construire ce volet emploi d'ici juillet 2010.



## Ecole de musique

“La vraie **musique** est entre les notes.” Wolfgang Amadeus Mozart



“Nous souhaitons faire de notre école de musique un lieu d'épanouissement pour les jeunes et les moins jeunes en quête de réalisation artistique.”

**Claire Antognazza**,  
conseillère communautaire,  
déléguée à l'action culturelle et à l'école de musique,  
présidente du Smigpemac



**Développer la pratique musicale tout azimut, tels sont la volonté et l'objectif de l'école de musique.**



Après deux années de vie et d'expériences musicales, l'école de musique de la communauté d'agglomération consolide son rôle de vecteur d'expression personnelle, de création, de transmission des patrimoines et de développement culturel du territoire.

### *Fête de la musique : les enfants à l'honneur*

L'école de musique mène une action importante en matière d'éducation artistique en milieu scolaire. Celle-ci représente 10 % de l'ensemble des heures de cours dispensées. Une équipe de 6 enseignants intervient en effet dans près de 35 écoles primaires du territoire au contact d'environ 3 000 enfants. Et de fait, au mois de juin dernier à l'occasion de la fête de la musique, plus de 700 écoliers ont donné de remarquables concerts de batucada brésilienne à Arles et à Tarascon.

Parallèlement, une partie des jeunes musiciens de l'école de musique ont offert un concert à Boulbon et une nuit du piano à Tarascon, tandis que d'autres participaient à une scène ouverte de musiques actuelles à Saint-Martin-de-Crau et à Arles. Le théâtre d'Arles accueillait dans le même temps un concert de tango, de création sonore et de percussions.





## L'école en chiffres

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 8 agents administratifs
- 5 adjoints coordinateurs
- 42 enseignants
- 5 sites d'enseignements  
(St-Rémy-de-Pce compris)
- 1 100 élèves ACCM  
+ 180 élèves à St-Rémy-de-Pce
- 5 départements pédagogiques
- 23 instruments enseignés
- 556 h/semaine d'enseignement
- 15 concerts d'élèves
- 8 concerts d'enseignants
- 51 auditions de classe

## En bref

### → Nouveaux instruments enseignés

La volonté de développer la pratique musicale collective s'est concrétisée par la création, à la rentrée 2009, des classes de trombone et de tuba qui ont permis d'étoffer l'orchestre à vent de l'école de musique. Parallèlement, plus de 20 instruments sont enseignés.

### → Nouveaux locaux

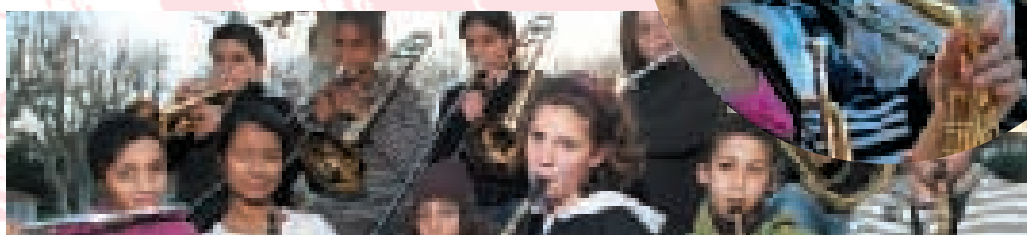
ACCM prépare l'avenir en réalisant des investissements importants pour de nouveaux locaux à Saint-Martin-de-Crau et Tarascon. Ces projets aboutiront en 2011 et 2012.

### → Remise des prix

Comme chaque année, le mois de juin a été rythmé par la traditionnelle remise des prix devant les locaux arlésiens de l'école de musique.

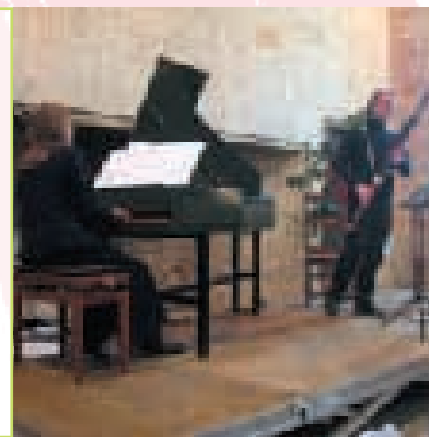
## Orchestre au collège : un projet innovant

L'école de musique a élargi en 2009 ses actions en matière d'éducation artistique à une classe de sixième du collège Ampère. Un projet "orchestre au collège" a été mis en place en septembre 2009 avec 12 élèves. À raison de deux heures par semaine, avec un instrument qu'ils ont choisi en début d'année parmi le saxophone, la trompette, la flûte traversière, le trombone et la clarinette, les collégiens ont appris la pratique instrumentale et le plaisir du jeu "ensemble". L'objectif est de permettre à des enfants qui n'ont pas forcément accès à ces instruments de découvrir la musique à travers une pratique collective, celle de l'orchestre. Ce projet artistique et pédagogique ouvre l'école de musique à de nouveaux publics et inscrit la pratique musicale dans la vie quotidienne des collégiens en leur permettant, s'ils le souhaitent, d'intégrer par la suite les classes instrumentales de l'école de musique.



## Une action culturelle intense

En plus des traditionnelles auditions d'élèves (51 en 2009), l'équipe enseignante s'est investie très fortement dans la vie culturelle du territoire durant l'année 2009. Une dizaine de concerts de professeurs ont ainsi été donnés sur les communes d'ACCM. Des concerts qui attestent de la qualité d'une équipe enseignante ouverte sur diverses esthétiques et du travail des élèves.



## Projet 2009/2010

Les événements musicaux proposés tout au long de l'année sur l'ensemble des communes ont contribué au développement culturel du territoire.

Une démarche plus structurée, les itinéraires musicaux, est mise en place pour l'année 2009/2010. Des concerts sont accompagnés d'animations musicales dans les écoles élémentaires en complément des interventions en milieu scolaire. L'ensemble des enseignants est sollicité pour développer ce projet.





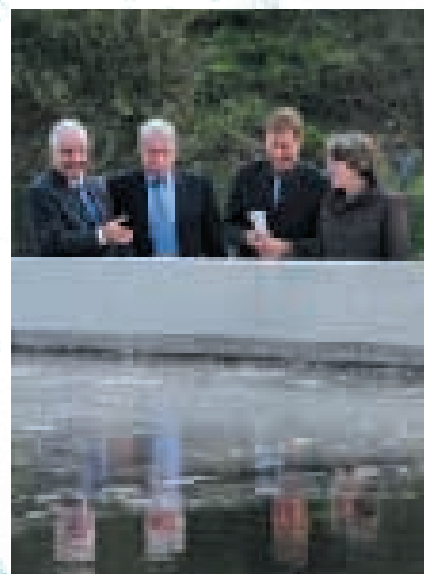
## Eau & assainissement

# Protection et extension des réseaux



*"La mission d'ACCM est à la fois d'optimiser, de protéger les ressources en eau existantes et de rechercher de nouvelles ressources afin d'assurer la continuité et la qualité du service public de l'eau."*

**Rolland Roche,**  
vice-président, délégué à l'eau et à l'assainissement  
maire de Boulbon



**Sécuriser les ressources, améliorer les réseaux existants, étendre les services lorsque c'est nécessaire, ACCM poursuit sa mission de service public de l'eau.**

Les investissements importants de la communauté d'agglomération en 2009 sont réalisés avec un souci constant d'harmonisation du traitement des usagers du service public de l'eau sur l'ensemble du territoire.

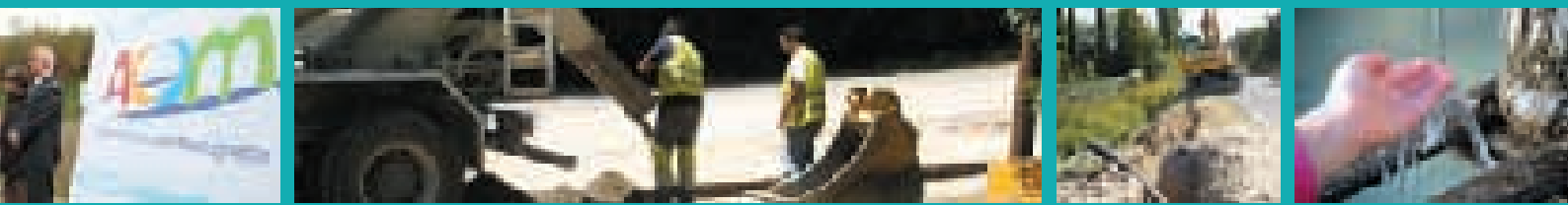


## Station d'épuration des Radoubs : mise en service réussie

La nouvelle station d'épuration des Radoubs à Tarascon a été inaugurée à l'automne 2009, après deux années de travaux.

Cette station, de type boues activées, d'une capacité de 20 000 équivalent-habitants, a été construite en remplacement d'une station qui datait des années soixante-dix et était arrivée à son rendement maximum du fait de l'augmentation de la population de Tarascon. Elle est située sur le site de l'ancienne déchetterie communale, à côté de l'ancienne station, dont le bassin d'aération a d'ailleurs été conservé afin de récupérer les surcharges hydrauliques. Cette station permet de traiter les eaux usées de l'ensemble de la zone agglomérée de la commune et, à terme, de la zone économique du Roubian. L'équipement a coûté 6 millions d'euros, dont 69% pris en charge par ACCM. Le solde provient de subventions de l'Agence de l'eau, du département des Bouches-du-Rhône et de la région Paca.





## La communauté d'agglomération a poursuivi ses efforts en 2009 pour sécuriser les ressources en eau, rénover les réseaux et étendre le service.

### En bref

4 opérateurs gèrent en délégation de service public le service public de l'eau d'ACCM : la SEA (Société des eaux d'Arles), la SPDE (Société provençale des eaux) à Saint-Martin-de-Crau, la CEO (Compagnie de l'eau et de l'ozone), groupe Véolia à Tarascon et la SAE (Société avignonnaise des eaux), groupe Véolia à Boulbon

### La sécurisation des ressources

La communauté d'agglomération s'attache à sécuriser les ressources en eau par la mise en place de périmètres de protection des captages. Sur les 10 captages existants, 8 procédures administratives sont en cours de finalisation.

#### → La protection du captage de Saint-Hippolyte à Raphèle-les-Arles

Après diverses études, le principe retenu a été celui du bétonnage des fossés et la pose de glissières béton en bordure de route et ce sans endommager les racines traversantes des platanes. Ces travaux ont duré 6 mois et ont coûté 800 000 €, financés avec l'aide du Conseil général des Bouches-du-Rhône et de l'Agence de l'eau.

#### → Le maillage Saint-Hippolyte / le Mazet

ACCM a entrepris le maillage des deux sources arlésiennes, Saint-Hippolyte et le Mazet à Mas-Thibert. Une première partie des 10 km de canalisations a été posée entre les deux sources et la station de pompage de Saint-Hippolyte a été renforcée tout en créant un raccordement avec Saint-Martin-de-Crau. L'objectif est de raccorder les quatre sites provenant de la nappe phréatique de la Crau et rendre ainsi possible un secours mutuel.

#### → La mise en service définitive du forage du Val Boisé à Saint-Martin-de-Crau



### L'eau en chiffres

- 10 unités de production (La Rogue d'Acier et la Clastre à Boulbon, la Motte et le Roubian à Tarascon, St-Hippolyte à Arles, le Mazet à Mas-Thibert, Val Boisé, le Lion d'Or et Mas Payan à St-Martin-de-Crau)
- 5 sites à partir de la nappe de la Crau (Arles et St-Martin-de-Crau)
- 5 sites à partir des nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance (Tarascon et Boulbon)
- Capacité de 150 à 15 000 m<sup>3</sup>/jour par site
- 10 réservoirs de stockage de 100 à 10 000 m<sup>3</sup>
- 600 km de réseaux d'adduction et de distribution principale
- 30 000 foyers et industriels desservis
- 8 millions de mètres cubes produits par an

### La réfection des réseaux

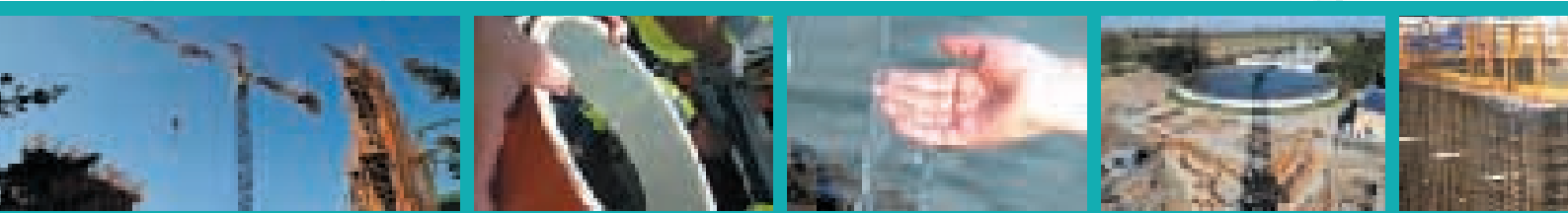
ACCM suit en permanence le rendement de ses réseaux par des diagnostics sur l'âge, la nature des conduites et la recherche de fuites. L'objectif est de tendre vers un rendement de 85% (70% en moyenne actuellement). En 2009, la communauté d'agglomération a ainsi poursuivi son important programme de réfection des centres anciens d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

### L'extension des réseaux

Pour répondre aux besoins de desserte en eau des territoires excentrés, ACCM étend ses réseaux d'eau potable.

C'est le cas avec la poursuite de l'important programme d'extension des réseaux en Camargue (plus de 19 km de canalisations) au départ du captage du Mazet à Mas-Thibert et de Saint-Hippolyte à Arles, ainsi que l'extension vers les Ségonnaux au départ de Tarascon.

C'est également le cas avec la création du réseau principal d'eau à Saint-Pierre-de-Mézoargues, depuis le réseau de Tarascon. L'eau est accessible pour une quarantaine de familles depuis l'hiver 2009.



## Eau & assainissement

**Les efforts de la communauté d'agglomération dans le domaine de l'assainissement se sont portés en 2009 plus particulièrement sur la création et le renforcement des stations d'épuration, ainsi que sur la réhabilitation et l'extension des réseaux existants.**

### Collecte des eaux usées : ACCM étend et rénove son réseau

Une des spécificités du territoire de la communauté d'agglomération est d'être relativement plat, ce qui nécessite l'installation de stations de pompage au fil des réseaux d'assainissement (120 stations au total). De ce fait, le temps de séjour des eaux dans les réseaux est long, ce qui génère des difficultés telles qu'odeurs ou dégradation prématurée des réseaux. Par ailleurs, les infiltrations d'eaux claires parasites (eaux de pluie et remontées d'eau des nappes phréatiques) sont nombreuses.

Pour ces raisons, ACCM met en place un système de surveillance accrue des réseaux et de réfections permanentes.

#### → Chemisage d'une canalisation à Arles



Suite au constat d'une grande vétusté du réseau, une importante réfection a eu lieu rue Jean Monet, mettant en œuvre une technique particulière : le chemisage de la canalisation de l'intérieur. Les travaux ont duré plusieurs semaines et se sont étendus jusqu'au canal du Vigueirat, à proximité du musée départemental de l'Arles antique.

→ Projet de création en Arles d'un collecteur de transfert des eaux usées de Pont de Crau vers la Montcalde, en passant par Fourchon. Ces travaux visent à soulager le centre-ville arlésien et collecter les eaux usées de l'hôpital, important utilisateur des services de l'eau sur le territoire. La difficulté technique de ce projet réside dans la nécessité de faire passer les canalisations sous les canaux du Vigueirat et d'Arles à Bouc. Les travaux démarreront en 2010.

### Les stations d'épuration se rénovent

L'année 2009 a été marquée par le démarrage des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de la Montcalde à Arles. Mise en service en 1976 et d'un dimensionnement insuffisant, cette station va permettre de traiter les eaux usées de près de 70% des Arlésiens. Avec un coût de 15 millions d'euros (co-financés par l'Agence de l'eau, le département et la région), il s'agit du plus gros budget d'investissement de la communauté d'agglomération.

L'année 2009 a également vu la préparation de la reconstruction de la station d'épuration du Colombier à Boulbon, ainsi que la remise aux normes de la station d'épuration de la zone industrielle du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau.

### L'assainissement collectif en chiffres

- 13 stations d'épuration
- Capacité de traitement totale : 100 000 équivalent-habitants
- 270 km de collecteurs
- 27 000 foyers et industriels raccordés
- 4 millions de m<sup>3</sup> traités/an





## En bref

2009 a été l'année de finalisation de 4 schémas directeurs (Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon) et le démarrage de l'actualisation de celui d'Arles.

## A noter

Les boues issues de l'épuration sont compostées en grande partie à Tarascon sur le site de SEDE environnement et épandues en milieu agricole pour le reste.

## Assainissement non collectif

ACCM a poursuivi en 2009 son rôle de contrôle et de conseil à destination des familles non raccordées au réseau collectif. Un nouveau programme d'aides a été finalisé, permettant aux particuliers de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau, de la région Paca et d'ACCM.

## L'aménagement des zones économiques

La communauté d'agglomération aménage l'ensemble des zones de compétence communautaire (Roubian, Plaine de Montmajour, Fer à cheval, zone I Nord d'Arles, Fourchon, Cabrau, Ecopole, Bois de Leuze).

L'aménagement consiste dans la création ou l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, l'éclairage public, le téléphone, l'électricité, la création de nouvelles voiries (tranche 7 du Roubian ou zone Ecopole à Saint-Martin-de-Crau). La communauté d'agglomération assure l'entretien de ces zones. C'est également une optimisation du réseau spécifique de défense incendie à Saint-Martin-de-Crau ou encore des réflexions en terme d'aménagement paysager et de circulation douce (piétons, cyclistes et transports collectifs).



## 2010 en projets

L'année 2010 sera celle de la finalisation des grands projets démarrés en 2009.

### Concernant le service public de l'eau, c'est :

- le démarrage des travaux de création du collecteur de Pont-de-Crau vers la Montcalde
- la poursuite des extensions de réseaux en Camargue
- la poursuite du maillage de Saint-Hippolyte et du Mazet
- la poursuite de la réfection des réseaux dans les centres anciens.

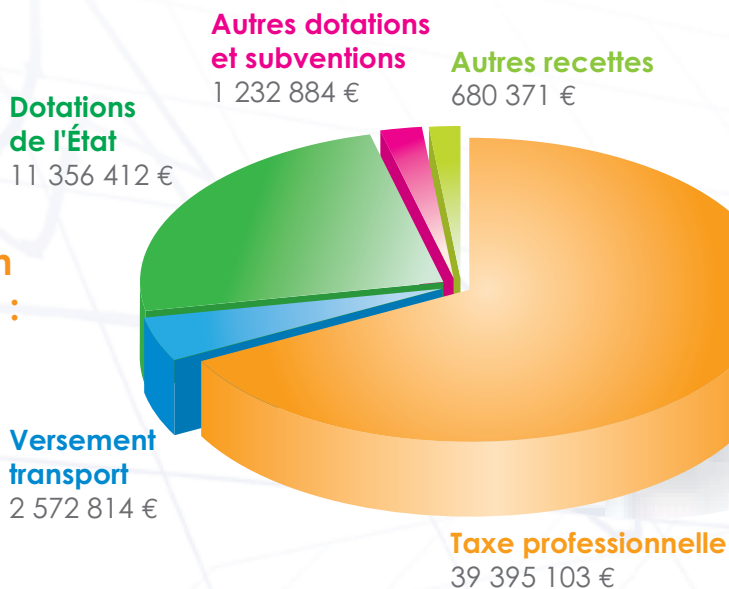
### Concernant le service public de l'assainissement, c'est :

- la poursuite de la mise aux normes de la station d'épuration de la Montcalde à Arles
- les travaux de la station d'épuration de la zone industrielle de Saint-Martin-de-Crau
- la préparation de la réfection de la station d'épuration du Colombier à Boulbon
- le démarrage des études de reconstruction de la station d'épuration de Saint-Martin-de-Crau ville
- une réflexion sur la création d'une station d'épuration à Albaron.



# Finances

## Les recettes de fonctionnement du budget principal



**La communauté d'agglomération dispose de sept budgets distincts : le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et quatre budgets annexes pour l'aménagement des zones économiques.**

## Le budget principal

A travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en œuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transférées les communes : transport, habitat, développement économique et emploi, politique de la ville, école de musique...

Les recettes de ce budget sont constituées principalement de la taxe professionnelle (39,4 M€, soit 71%) et de dotations versées par l'Etat (11,35 M€, soit 20,5%).

Près de deux tiers de ces recettes (32,98 M€) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences : elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets.

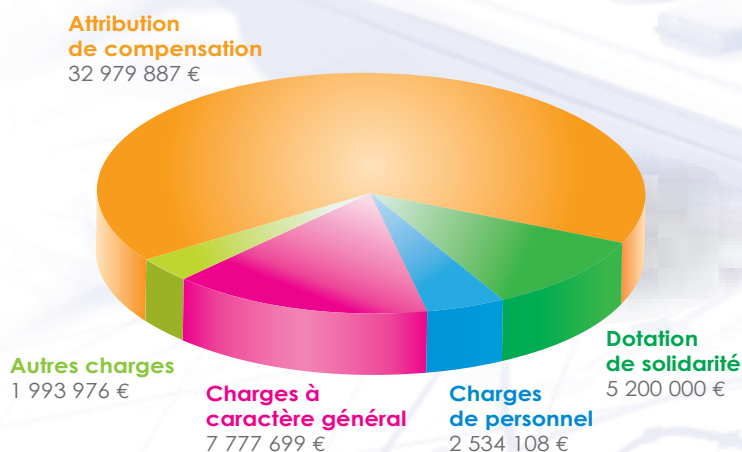
En plus de cette attribution, ACCM verse aux communes une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation, et qui s'est élevée à 5,2 millions d'euros en 2009.

Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (5,25 M€), à l'école de musique (1,17 M€), au développement économique et à l'emploi (493 000 €)...

Côté investissement, environ un million d'euros a été engagé en 2009 (hors eau, assainissement et opérations d'aménagement de zones économiques, voir ci-contre), notamment pour la requalification des zones économiques et pour versement d'aides à la pierre pour le logement social.

Les résultats de l'exercice 2009 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 4,7 M€ et un excédent d'investissement de 159 000 €.

## Les dépenses de fonctionnement du budget principal



## Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers.

Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM. En 2009, elles se sont élevées à 1,6 M€ pour l'eau et 1,1 M€ pour l'assainissement.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du Conseil général, du Conseil régional et de l'Agence de l'eau, ont permis de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (4 M€) et de l'assainissement (6,3 M€).

## Les budgets annexes des zones économiques

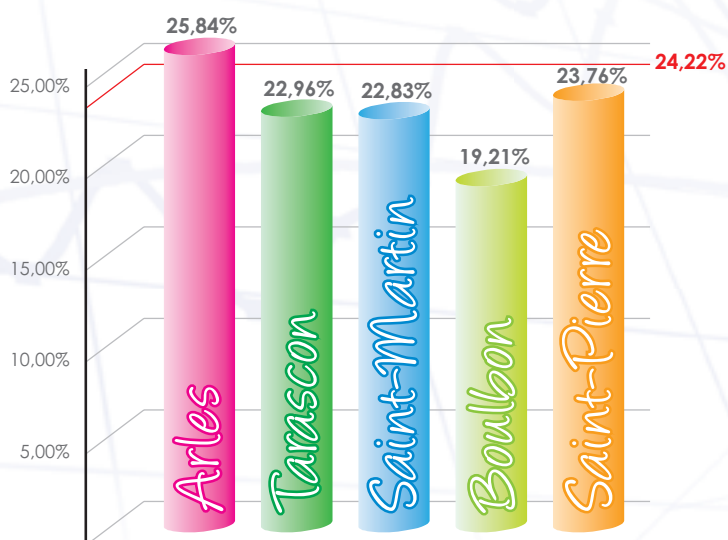
Ces budgets, au nombre de quatre (Plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopole à Saint-Martin-de-Crau), doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, les aménage et les revend ensuite à des entreprises. En 2009, 3,6 M€ ont été consacrés à ces opérations d'aménagement.

<i>Les dépenses...</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	50 485 668 €	940 300 €	51 425 968 €
Budget annexe de l'eau	1 200 407 €	5 114 109 €	6 314 516 €
Budget annexe de l'assainissement	1 041 215 €	7 665 684 €	8 706 899 €
Budgets annexes des zones économiques	2 410 174 €	1 250 530 €	3 660 704 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 137 464 €</b>	<b>14 970 623 €</b>	<b>70 108 087 €</b>

# Finances

Taux de taxe professionnelle appliqué dans les communes en 2009



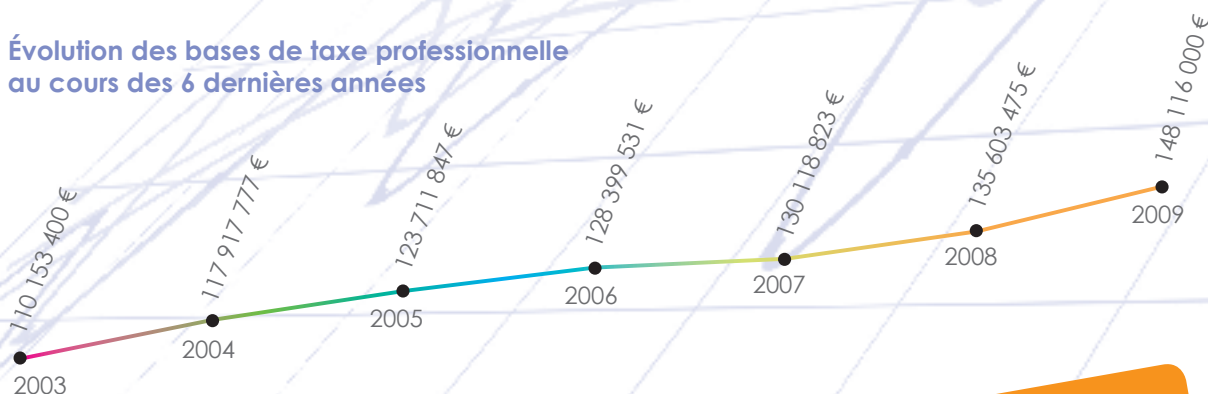
**Une durée d'harmonisation de 12 ans :** depuis 2004, chaque taux communal évolue, à la hausse ou à la baisse, pour atteindre 24,22% en 2015.

## La taxe professionnelle

Deux tiers environ des recettes de la communauté d'agglomération proviennent de la taxe professionnelle. Il s'agit donc d'une ressource vitale pour ACCM. Sa suppression décidée en 2009 aura donc des conséquences négatives pour la communauté d'agglomération, dont les effets commenceront à se faire sentir dès 2011 (en 2010, les recettes perdues seront intégralement compensées par l'État).

Entre 2003 (date de référence précédant la création d'ACCM et le transfert de la TP), et 2009, les bases ont augmenté de 25,63%, soit en moyenne 4,27% par an. Une progression d'autant plus remarquable que le territoire communautaire est fortement contraint par les zones inondables et une application souvent zélée de la réglementation qui sont autant de freins au développement de l'économie et de l'emploi.

Évolution des bases de taxe professionnelle au cours des 6 dernières années



## A noter

Les augmentations de recettes liées à la taxe professionnelle ne résultent pas d'une augmentation des taux. Le taux moyen de TP des cinq communes d'ACCM a été calculé en 2003 à 24,22%. En 2009, il était toujours de 24,22%.



## Une dotation de solidarité pour les communes

La loi permet aux communautés de verser à leurs communes membres une dotation de solidarité qui vient abonder leurs recettes de fonctionnement. Cette solidarité financière est permise par une situation saine des finances communautaires, résultant notamment de politiques de développement économiques ambitieuses et volontaires. En 2009, 5,2 M€ ont ainsi été répartis entre les cinq communes sur la base de critères dits de solidarité (potentiel fiscal, nombre d'habitants...), ainsi que d'un critère mesurant l'évolution des bases de taxe professionnelle sur chaque commune (sorte de "prime" au développement et à l'accueil d'entreprises).

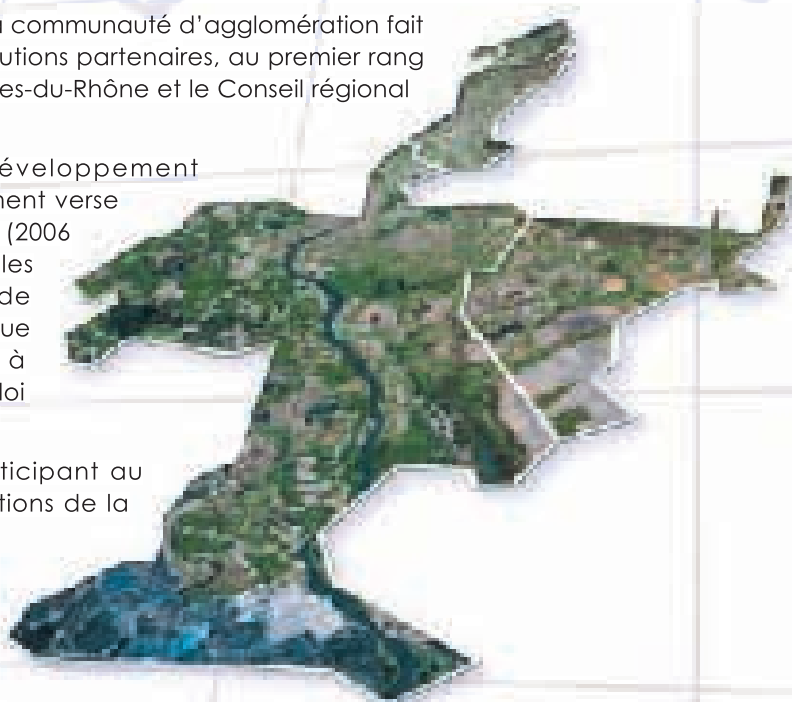
## Le soutien des collectivités

Dans ses différents domaines de compétences, la communauté d'agglomération fait régulièrement appel au soutien financier d'institutions partenaires, au premier rang desquelles figurent le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional Provence Alpes Côtes d'Azur.

ACCM bénéficie ainsi d'un contrat de développement et d'aménagement grâce auquel le département verse à la communauté près de 9 M€ sur quatre ans (2006 à 2009) pour le financement de travaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou de l'économie. Par ailleurs, le conseil général contribue au financement des stations d'épuration, et à différentes actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion notamment.

La région soutient également ACCM en participant au financement des stations d'épuration, aux actions de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion.

A noter également les concours financiers de l'Union européenne dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, de l'Etat dans le champs de la politique de la ville, et de l'Agence de l'eau pour le secteur hydraulique.





## Le conseil communautaire

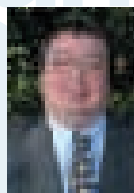
### → Saint-Martin-de-Crau



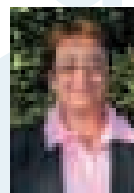
**Claude Vulpian**  
président  
maire



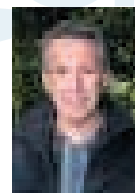
**Maurice Sambain**  
vice-président



**Dominique Teixier**  
conseiller communautaire



**Marie-Rose Lexcellent**  
conseillère communautaire



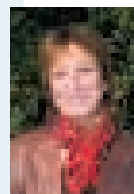
**Patrice Vulpian**  
conseiller communautaire



**Daniel Petitjean**  
conseiller communautaire



**Georges Bernot**  
conseiller communautaire

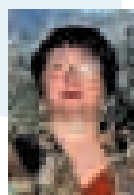


**Mireille Henry**  
conseillère communautaire

### → Boulbon



**Rolland Roche**  
vice-président, maire



**Renée Amy**  
conseillère communautaire



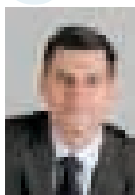
**Bernard Dupont**  
conseiller communautaire



## → Arles



**Hervé Schiavetti**  
vice-président, maire



**David Grzyb**  
vice-président



**Martial Roche**  
vice-président



**Mohamed Rafai**  
vice-président



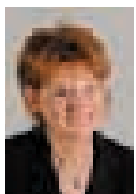
**Alain Dervieux**  
vice-président



**Bernard Jourdan**  
conseiller communautaire



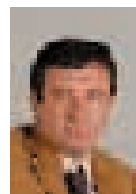
**Jean-Luc Masson**  
conseiller communautaire



**Claire Antognazza**  
conseillère communautaire



**Nicolas Koukas**  
conseiller communautaire



**Jacques Bachevalier**  
conseiller communautaire



**Jacques Desmazes**  
conseiller communautaire



**Véronique Ponzé**  
conseillère communautaire



**Roger Gueyraud**  
conseiller communautaire

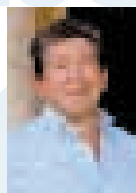


**Nora Makhlouf**  
conseillère communautaire

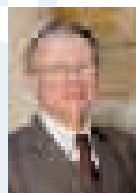
## → Tarascon



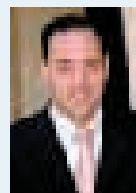
**Charles Fabre**  
vice-président, maire



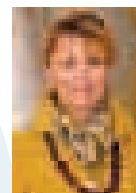
**Jérôme Binet**  
vice-président



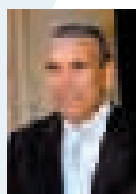
**Jean-Marie Poveda**  
conseiller communautaire



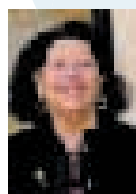
**Christophe Ruy**  
conseiller communautaire



**Arlette Mathieu-Jean**  
conseillère communautaire



**Nourredine Elakehal El Miliani**  
conseiller communautaire



**Renée Salles**  
conseillère communautaire



**Monique Bouillard**  
conseillère communautaire

## → Saint-Pierre-de-Mézargues de-Mézo



**Jacky Picquet**  
conseiller communautaire,  
maire



**Jean Brun**  
vice-président

# Les services

## communautaires

### Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard  
5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex  
☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr) • [lepresident@agglo-accm.fr](mailto:lepresident@agglo-accm.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

### Accueil

Micheline Roussel / Stella Draï



### Direction générale

François Fornero  
☎ 04 86 52 60 10

**Direction  
des services  
techniques**  
Alain Beaumont  
☎ 04 86 52 60 40

**Direction  
communautaire  
& assemblées**  
Marine Baudry  
☎ 04 86 52 60 10

**Direction  
juridique  
et DRH**  
Yvan Gavail  
☎ 04 86 52 60 01

**Direction  
des finances**  
Nicole Palouzié  
☎ 04 86 52 60 31

### Communication

Laure Royan-Serra  
☎ 04 86 52 60 13

### Administration générale

Caroline Pestel  
☎ 04 86 52 60 01

### Commande publique

Aurélie Budin  
☎ 04 86 52 60 00

### Pôle développement économique et emploi

Cécile Teyras  
☎ 04 86 52 60 60

### Pôle hydraulique

Alain Mouraret  
Olivier Pecault  
☎ 04 86 52 60 40

### Aménagement des zones économiques

Isabelle Fonteneau  
☎ 04 86 52 60 40

### Habitat-aménagement de l'espace

Cathy Heyte  
☎ 04 86 52 60 80

### Transports

Muriel Giraud  
☎ 04 86 52 60 90

### Politique de la ville

Yannick Barbeau  
☎ 04 86 52 60 20

### École de musique

René Villermy  
☎ 04 90 49 47 17

# Les communes

## membres

### Saint-Pierre-de-Mézoargues

Place de la mairie  
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues  
☎ 04 90 43 93 42



### Boulbon

Place Victor Barberin  
13150 Boulbon  
☎ 04 90 43 95 47



### Tarascon

Place du marché  
13150 Tarascon  
☎ 04 90 91 00 07



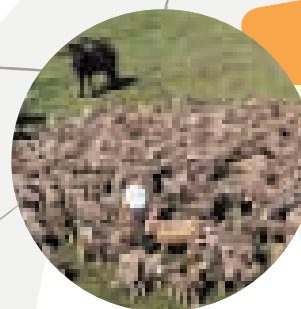
### Arles

Place de la République  
13200 Arles  
☎ 04 90 49 36 36



### Saint-Martin-de-Crau

1, place Dr Joseph Bagnaninchi  
13310 St-Martin-de-Crau  
☎ 04 90 47 17 29



### Rapport d'activités 2009

**Communauté d'agglomération** Arles Crau Camargue Montagnette  
Cité Yvan Audouard • 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 Arles Cedex  
☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79 • [www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)

**Directeur de la publication** : Claude Vulpian - [lepresident@agglo-accm.fr](mailto:lepresident@agglo-accm.fr)

**Directeur de la rédaction** : François Fornero - [f.fornero@agglo-accm.fr](mailto:f.fornero@agglo-accm.fr)

**Rédactrice en chef** : Laure Royan-Serra - [l.royan-serra@agglo-accm.fr](mailto:l.royan-serra@agglo-accm.fr)

**Rédaction** : Service communication, services ACCM

**Conception-Réalisation** : Ludovic Dangles  
[ludovic@presses-tarasque.fr](mailto:ludovic@presses-tarasque.fr)

**Impression** : Pure Impression

**Date** : Mai 2010 - **Tirage** : 1500 ex sur papier 100% PEFC

**Crédits photos** : Service communication ACCM, Lionel Roux, ville d'Arles, ville de Saint-Martin-de-Crau, ville de Tarascon, ville de Boulbon, ville de Saint-Pierre-de-Mézoargues, agence Hote/Caméléon, associations Regards, Coup de pouce, vues aériennes : DR, association Crysalis, Sogreah, Marais du Vigueirat B. Dumas, Fotolia.





Arles Crau Camargue Montagnette

**Communauté d'agglomération**  
Cité Yvan Audouard

5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex  
**Tél. 04 86 52 60 00** • Fax 04 90 18 43 79  
lepresident@agglo-accm.fr

**www.agglo-accm.fr**